

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE FÉMININE DE HANDBALL

PROCES VERBAL – RÉUNION DU 14 JUIN 2025

Membres présents :

Représentants FFHandball : Philippe BANA (président de la FFHandball - pouvoir de Nodjialem MYARO présidente de la LFH) ; Pascal BOURGEAIS (DTN de la FFHandball - pouvoir de Olivier BUY, président de la CNA) ; Jean-Marie BRINON (président de la CNCG - pouvoir de Rémy LEVY, personnalité qualifiée) ; Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs) ; Sébastien GARDILLOU (sélectionneur national de l'équipe de France A Féminine - pouvoir de Fabrice ARCAS, président de la COC).

Représentants club de LFH : Sophie PALISSE - Saint-Amand (pouvoir de Pierre-Louis AMATE, Paris) ; Aurélien DURAFFOUR (mandat de Laurent ASTIER) - Strasbourg ATH ; Daniel HOURNON - Besançon (pouvoir de Thierry DURAND, Toulon) ; Mathieu MARCHAND (mandat de Gérard LE SAINT) - Brest ; Thierry WEIZMAN - Metz ; Guillaume MARQUES (mandat de Yves GUERIN) - Chambray ; Clément FORGENEUF (mandat de Thierry DEGORCE) - Dijon ; Laurent MARRONEAUD - Mérignac ; Gérard GUILLON (mandat de ANGE FERRACCI) - Nice ; Pascal JACQUET - ASUL Vaulx en Velin ; Jacques VALENTE (mandat de Eric NICOLAO) - Plan de Cuques ; Luc SARRAMEGNA - Stella (pouvoir de Thomas DUTHILLEUL, Lille) ; Grégory CAULIER - Sambre ; Sébastien PERNOT (mandat de Jacques RAYNAUD) - Bègles ; Christian PONE - Palente (pouvoir de Philippe GARNIER - BHNM) ; Maxime MARTIN (mandat de Frédéric VIGNIER) - Celles-sur-Belle ; Denis JARLIER (mandat de Christophe ROC) - Clermont ; Oumou NIANG - Le Havre ; Claude DESRIEUX - Le Pouzin ; Clément RICHOU - Pessac ; Jean-Luc BOSSE - Rennes.

Représentant des entraîneurs : Clément ALCACER (mandat de Mathieu LANFRANCHI, représentant des entraîneurs - pouvoir de Sabrina CIAVATTI, représentante des joueuses).

Absents excusés : Pascal GENTIL - Nantes ; Eric FROIN - Bergerac.

Autres présents :

UCPHF : Antony TAHAR, directeur.

7MASTER : Thibault DAGORNE, directeur.

FFHandball/LFH : Florence BARO, juriste ; Romain BREHIER, juriste ; Léa DOLZANI, cheffe de projet marketing FFHandball ; Romane FRECON-DEMOUGE, responsable administrative de la LFH ; Laurent FREOA, directeur général de la FFHandball ; Michel GODARD, secrétaire général de la FFHandball ; Gaëlle GUESDON, responsable communication et médias de la LFH ; Cédric POUTHIER, directeur marketing FFHandball ; Gwenhaël SAMPER, directrice juridique de la FFHandball.

Club : Manon LEBIHAN, Saint-Amand.

Le 14 juin 2025, l'assemblée générale de la LFH s'est réunie en format mixte (présentiel et visioconférence).

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 9h30.

Les membres de l'assemblée générale de la LFH ont abordé chacun des points figurant à l'ordre du jour ayant été communiqué préalablement.

Philippe BANA ouvre cette assemblée générale en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence, ainsi que tous les salariés mobilisés autour de la cérémonie des Trophées LFH organisée la veille. Il souligne l'extrême qualité de cet événement, qualifié de véritable moment d'émotion, de partage et de valorisation humaine. Il insiste sur l'importance, pour la Ligue Féminine de Handball, de mettre à l'honneur l'ensemble des acteurs du handball féminin, y compris celles et ceux que l'on voit parfois moins : les acteurs de D2F, les arbitres, mais également les personnalités issues d'autres sports venus remettre les trophées.

Il rappelle également la capacité du handball à organiser des événements fédérateurs et souligne combien la mise à l'honneur des dirigeants a constitué un moment particulièrement fort, qui a notamment marqué le nouveau président de la LNH.

Philippe BANA évoque ensuite le contexte actuel traversé par le sport professionnel et appelle à la solidarité collective. Il rappelle que les difficultés rencontrées ne sont pas propres au handball : crise globale du marché des droits TV, évolution des relations avec les collectivités territoriales avec la nécessité de travailler ensemble autour des futures infrastructures. Dans cette période complexe, il insiste sur l'importance de maintenir une ligne commune, de rester unis et d'aller ensemble au bout des objectifs partagés.

Enfin, il tient à réaffirmer avec clarté son attachement à la D2F. Il rappelle qu'en janvier 2021, en pleine période Covid, la décision avait été prise de financer les examens médicaux afin de démontrer au Ministère que cette division avait tout son sens. Dès lors, il indique qu'il est hors de question de revenir en arrière aujourd'hui, soulignant son profond attachement à l'ensemble des acteurs qui composent ce championnat.

1. Approbation du PV de la séance du 24 juin 2024

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés approuvent (100% POUR - 2 ABSTENTIONS) le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024. Ce document sera publié sur le site internet de la LFH.

2. Proposition de trame de calendrier de LFH pour la saison 2025-2026

Romane FRECON-DEMOUGE rappelle que cette trame de calendrier a été élaborée en concertation avec les différents partenaires réunis au sein du groupe de travail dédié au calendrier, au travers d'une dizaine de réunions de travail. Elle précise que la version finale avait été arrêtée au mois d'avril. Elle indique également que l'Assemblée Générale avait déjà été consultée une première fois sur ce sujet. Toutefois, le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette consultation électronique, la proposition est de nouveau soumise au vote ce jour.

Gwenhaél SAMPER précise qu'il s'agit d'un vote pour avis, conformément aux règles de répartition des compétences, et ce après un avis favorable rendu par le Comité de direction de la LFH.

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés ont émis un avis favorable (100% AVIS FAVORABLE - 2 ABSTENTIONS) concernant la trame de calendrier de LFH pour la saison 2025-2026. La trame sera soumise au vote du bureau directeur de la FFHandball.

3. Proposition sur la formalisation règlementaire des modalités d'accèsion et de relégation entre la D1F et la D2F à l'issue de la saison 2025-2026 - deux relégations directes (13ème et 14ème) de D1F en D2F et un barrage entre le 12ème de D1F et le mieux classé sous statut VAP de D2F (et classé au minimum à la 2ème place) – traduite dans les articles 7.3 et 8.2 modifiés du règlement sportif

Gwenhaél SAMPER précise à nouveau qu'il s'agit d'un vote pour avis, conformément aux règles de répartition des compétences, et ce après un avis favorable rendu par le Comité de Direction de la LFH. Elle indique également que l'Assemblée Générale avait déjà été consultée une première fois sur ce sujet. Toutefois, le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette consultation électronique, la proposition est de nouveau soumise au vote ce jour.

Sophie PALISSE rappelle qu'il n'existait pas d'opposition de principe à la nouvelle formule proposée et que les échanges n'ont jamais été abordés avec mauvaise volonté. Elle précise même que certains représentants y étaient initialement plutôt favorables. Toutefois, au fil des réunions et des temps de travail, il est apparu que la formule envisagée ne correspondait finalement pas aux attentes de la LFH et plus particulièrement de la D1F. Elle salue néanmoins le travail réalisé au sein du groupe de travail calendrier, soulignant l'investissement important consacré tant à l'élaboration de cette proposition qu'à son étude approfondie. Elle regrette également que la proposition portée par l'UCPHF n'ait pas pu être présentée oralement afin d'être défendue directement devant l'Assemblée Générale en avril, demande formulée mais refusée.

Jean-Luc BOSS remercie ensuite Philippe BANA pour l'importance accordée à la D2F, mais s'interroge sur l'avenir de cette division : nombre de descentes, nombre de clubs concernés, projection à moyen terme. Il indique ne pas voir apparaître de vision claire de l'avenir de la D2F dans le projet de la nouvelle formule présenté.

Philippe BANA reconnaît que la situation actuelle n'est pas idéale et évoque les difficultés importantes que l'ensemble des acteurs devra traverser collectivement. Il estime qu'imaginer un maintien durable à 16 clubs en D2F relève aujourd'hui de l'utopie. Il rappelle qu'une solution alternative avait été proposée au sein du groupe de travail et souligne que, comme Sophie PALISSE l'a rappelé, cette proposition finale avait finalement été refusée par les représentants de la D1F. Il précise que cette nouvelle formule, inspirée notamment de la nouvelle formule de Ligue des Champions de football, avait pour objectif de générer un regard nouveau, davantage d'attractivité et de visibilité. Il évoque notamment les audiences importantes générées par cette formule ainsi que le parcours du club de Brest en compétition européenne. L'objectif était notamment de créer davantage de passerelles entre la D1F et la D2F, proposition qui n'a finalement pas été retenue par les acteurs concernés. Il conclut en rappelant que la possibilité de décider avait été laissée aux clubs et que leur refus est entendu et respecté.

Jean-Luc BOSS indique toutefois qu'il demeure difficile de comprendre et surtout d'expliquer cette formule à ses partenaires, précisant que les mêmes interrogations existent déjà dans le football.

Philippe BANA répond que cette formule fait également l'objet d'évaluations au sein de la LNH et que les premiers retours apparaissent aujourd'hui relativement positifs. Il souligne que tous cherchent à innover afin de proposer un regard différent sur les compétitions et leur attractivité.

Clément ALCACER estime qu'il est actuellement compliqué pour les clubs et les entraîneurs de se projeter, notamment sans visibilité sur l'organisation future de la D2F après les accessions et relégations. Il évoque les nombreuses interrogations remontées par les entraîneurs : une ou deux

poules, modalités d'accession, intérêt d'essayer de monter immédiatement ou attendre une saison supplémentaire.

Philippe BANA considère ces interrogations comme parfaitement légitimes pour les salariés et notamment les entraîneurs. Il indique que les travaux de la CNCG avanceront le plus rapidement possible et précise que Jean-Marie BRINON apportera de premières orientations d'ici une dizaine de jours. Il rappelle que le dispositif sera construit dès que le nombre définitif d'équipes sera connu. Il ajoute que cette problématique dépasse le seul handball féminin, citant également les difficultés rencontrées en Nationale 1 masculine où certains clubs ne souhaitent plus accéder au niveau supérieur. Selon lui, le sport professionnel dans son ensemble traverse actuellement une phase de contraction économique. Il réaffirme néanmoins que les acteurs de la D2F ne seront jamais abandonnés et qu'il faudra traverser cette période collectivement afin de trouver des solutions pour la saison prochaine.

Sophie PALISSE complète les échanges en prenant l'exemple de la Ligue Féminine de Basket, qu'elle qualifie de situation extrêmement préoccupante. Elle rappelle que la Boulangère Wonderligue compte actuellement 12 équipes, tout comme la D2, et que malgré cela plusieurs clubs se retrouvent en difficulté avec des procédures de rétrogradation, des appels en cours et des plans de redressement importants à mettre en œuvre. Selon elle, cela démontre que les difficultés rencontrées ne concernent pas uniquement le handball ni uniquement le sport féminin. Elle insiste surtout sur le fait que la réduction à 12 clubs ne constitue pas, à elle seule, une solution. Elle souligne qu'aucun élément concret ne permet aujourd'hui de démontrer qu'un passage à 12 équipes garantira une amélioration durable de la situation, rappelant que ce format a déjà existé par le passé sans résoudre structurellement les problématiques rencontrées.

Philippe BANA indique alors que la situation économique du sport professionnel est encore plus grave qu'elle ne peut parfois apparaître publiquement, évoquant notamment les difficultés majeures rencontrées dans le football professionnel féminin. Il précise que le passage à une formule à 12 clubs n'a pas vocation à régler à lui seul l'ensemble des problématiques, mais qu'il s'agit avant tout d'anticiper une contraction désormais très claire du sport professionnel féminin. Il rappelle enfin que Nodjialem MYARO et lui-même restent pleinement disponibles afin d'accompagner les clubs dans cette période difficile et d'anticiper au mieux les difficultés à venir.

Guillaume MARQUES revient sur les travaux menés autour de la nouvelle formule. Il souligne que les propositions ont été étudiées de manière approfondie et que la volonté de préserver la D2F a bien été entendue. Il rappelle que plusieurs propositions concrètes avaient été formulées, notamment le maintien de deux descentes directes dans une formule à 14 clubs ou encore la réception des rencontres pour les clubs de D2F en Coupe de France. Il regrette toutefois que la proposition portée par les clubs n'ait pas reçu davantage de retours, notamment concernant le travail réalisé autour d'une organisation en deux poules de 14 équipes. Il estime également que la mise en place d'un barrage pour la saison prochaine ne facilite pas l'accession à la D1F.

Aurélien DURAFFOURG estime enfin qu'il peut paraître dangereux que la transformation actée vers une D1F à 12 clubs repose uniquement sur des critères sportifs d'accession et de relégation, sans prise en compte d'éléments structurels. Il rappelle que le groupe de travail de l'UCPHF avait justement proposé un renforcement du cahier des charges : tracé unique, dispositifs LED, capacités d'accueil, exigences de médiatisation, diffusion sur HandballTV, etc. Selon lui, l'objectif était de tirer l'ensemble du produit vers le haut et de réfléchir aux critères d'éligibilité à la D1F au-delà du seul aspect sportif. Il conclut en indiquant ne pas être certain que le choix retenu aujourd'hui uniquement sportif soit la meilleure solution à long terme.

Philippe BANA considère que l'argument avancé est particulièrement pertinent. Il rappelle néanmoins que les votes portent aujourd'hui sur des critères sportifs, conformément aux règlements en vigueur. Il souligne que la CNCG poursuivra pleinement son travail de contrôle de gestion et continuera de valider les clubs au regard du cahier des charges existant. Il rappelle également que ces cahiers des charges ont déjà été renforcés au fil des années afin de tirer les clubs vers le haut. Toutefois, il indique demeurer prudent sur un renforcement trop important des exigences structurelles, craignant d'accentuer excessivement l'écart entre la D1F et la D2F au point de rendre l'accession inatteignable pour certains clubs. Il ajoute que, si les moyens financiers le permettent, la volonté serait d'envisager dès la saison 2026-2027 la production de l'intégralité des rencontres de première division. Il précise néanmoins qu'un tel projet représenterait un investissement supplémentaire estimé entre 200 000 et 300 000 euros.

Jean-Marie BRINON précise ensuite le calendrier des procédures d'engagement. Les dossiers des clubs de D1F sont examinés cette semaine, tandis que ceux des clubs de D2F le seront dans une dizaine de jours. À l'issue de cette analyse, plusieurs décisions pourront être prises : validation de l'engagement, refus du dossier ou demande de pièces complémentaires dans un délai imparti.

Pascal JACQUET revient sur la notion d'innovation. Selon lui, les véritables innovations doivent être avant tout économiques et structurelles plutôt que sportives. Il estime que la nouvelle formule de compétition ne répond pas réellement aux problématiques économiques soulevées. Il considère également que le management par la contrainte montre rapidement ses limites et que le cahier des charges constitue un outil relativement restreint. Il plaide pour une réflexion plus ambitieuse visant à construire un modèle économique propre au sport féminin, distinct des modèles existants et notamment de ceux du sport masculin.

Philippe BANA répond qu'un travail a justement été engagé cette semaine avec la Fondation du Sport Français afin de développer à grande échelle le mécénat sportif. Il précise que plusieurs dispositifs concrets seront mis en place dès la saison prochaine. Selon lui, la véritable bataille se situe bien sur les modèles économiques et non uniquement sur les questions d'accession ou de relégation.

Maxime MARTIN souligne les difficultés rencontrées par les clubs VAP dans le contexte actuel. Il explique que son club bénéficie de la chance de disposer d'un modèle économique fortement soutenu par des partenaires privés, mais que les modalités d'accession entre la D2F et la D1F demeurent aujourd'hui très difficiles à expliquer et à valoriser auprès de ces partenaires. Il évoque le cas du club terminant premier de D2F mais devant ensuite disputer un barrage contre le 12^e de D1F, situation qu'il considère presque impossible sportivement. Selon lui, il est difficilement compréhensible qu'un club puisse réaliser une saison complète de haut niveau, terminer premier et finalement ne pas accéder à la D1F, ce qui enlève une partie du sens au statut VAP.

Philippe BANA rappelle alors qu'une autre option avait été proposée aux clubs à travers une formule mêlant les deux divisions, proposition qui a finalement été refusée. Il précise également qu'une seconde option avec deux championnats distincts avait également été présentée mais que les représentants des trois familles n'avaient pas souhaité se prononcer.

Antony TAHAR considère pour sa part que les débats dépassent largement la seule question des formules de compétition. Il estime que les instances de la LFH se retrouvent aujourd'hui réduites à donner un simple avis sur les systèmes de compétition et les modalités d'accession-relégation, ce qui lui paraît insuffisant au regard des enjeux globaux du projet collectif. Il précise qu'il n'y avait aucune satisfaction à ne pas participer à la consultation électronique de l'Assemblée Générale

d'avril, mais que le fait de réduire des décisions aussi importantes à une consultation électronique a été très mal vécu par les acteurs. Selon lui, le message transmis n'était pas le bon. Il estime qu'il est nécessaire d'organiser davantage de réunions d'instances et de temps d'échanges collectifs afin de renforcer la dynamique commune et le portage collectif des projets.

Philippe BANA rappelle alors le nombre particulièrement important de groupes de travail déjà mis en place au sein de la LFH ainsi que la multiplicité des échanges organisés. Il souligne également que la participation à ces groupes reste libre ainsi que celle aux différents votes.

Thibaut DAGORNE s'interroge ensuite sur la manière de définir les modèles économiques et la structuration des clubs. Il rappelle qu'en tant que représentants de l'AJPH et de MASTER, ils ont la responsabilité d'expliquer à leurs membres les raisons des orientations prises. Selon lui, des indicateurs et éléments d'explication ont manqué cette année pour permettre un vote pleinement éclairé. Il estime également que le handball reste insuffisamment présent médiatiquement tout au long des dix mois de saison et que certaines périodes manquent fortement d'exposition. Il considère que la formule proposée comportait des aspects intéressants mais présentait également certaines limites, notamment sur la réception de clubs précis ou sur la présence des meilleures joueuses chez les clubs recevant. Selon lui, il faudrait peut-être réfléchir à jouer davantage sans forcément jouer tous au même moment, afin d'étendre la durée du spectacle sportif et densifier le produit proposé.

Il alerte également sur les relations de plus en plus fragiles entre la D2F et la Nationale 1 ainsi qu'entre la D1F et la D2F, rappelant que les projets de montée deviennent de plus en plus rares. Il estime qu'il reste encore possible de trouver des solutions moins tranchées et plus progressives. Toutefois, l'absence actuelle de visibilité sur l'avenir de la D2F rend les prises de position particulièrement difficiles. Il considère enfin que les fragilités observées peuvent être vues soit comme un appel à une meilleure structuration, soit comme le signe d'une décroissance du modèle. Selon lui, le handball féminin avait pris de l'avance ces dernières années et certaines orientations actuelles peuvent donner le sentiment d'un retour en arrière.

Philippe BANA rappelle enfin que l'ensemble des acteurs fait aujourd'hui face à une véritable situation de crise et qu'il est nécessaire d'y répondre collectivement. Il reconnaît qu'aucun système n'est idéal mais insiste sur la nécessité de défendre à la fois une D2F forte et une D1F qualitative, capable de résister davantage aux difficultés économiques actuelles. Il souligne également l'importance d'obtenir rapidement de la visibilité afin de construire les calendriers dans les meilleurs délais. Il conclut en rappelant le respect qu'il porte au travail réalisé par les différents acteurs et groupes de travail.

Sophie PALISSE estime pour sa part que les travaux ont été conduits dans un calendrier particulièrement contraint, ce qui n'a pas favorisé une prise de décision sereine sur des sujets pourtant structurants pour l'avenir des compétitions. Elle considère qu'un délai supplémentaire aurait peut-être permis d'approfondir les échanges, de retravailler certaines propositions et d'envisager un décalage d'un an dans la mise en œuvre des réformes. Elle rappelle enfin que personne n'est dans le déni des difficultés actuelles, mais estime que le handball féminin ne disparaîtra pas pour autant et qu'il reste nécessaire de prendre le temps des décisions.

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés ont émis un avis défavorable à la majorité (38,71% AVIS FAVORABLE - 61,29% AVIS DEFAVORABLE- 4 ABSTENTIONS) sur la formalisation règlementaire des modalités d'accession et de relégation entre la D1F et la D2F à l'issue de la saison 2025-2026 - deux relégations directes (13ème et 14ème) de D1F en D2F et un barrage entre le 12ème de D1F et le mieux classé sous statut VAP de D2F (et classé au minimum à la 2ème place) - traduite dans les articles 7.3 et 8.2 modifiés du règlement sportif.

La proposition de formalisation réglementaire sera soumise au vote du bureau directeur de la FFHandball.

4. Proposition de modifications réglementaires

Romane FRECON-DEMOUGE apporte un point de contexte concernant les modifications réglementaires présentées. Elle rappelle que ces travaux ont été menés depuis le mois de décembre au sein de quatorze groupes de travail réunissant les différents acteurs concernés dont un représentant par club. Elle précise que le document préparatoire transmis aux membres ne reprend que les propositions de modifications réglementaires ayant fait l'objet d'un consensus au sein des groupes de travail. Les autres sujets demeurent encore en cours d'échanges et de finalisation pour les dernières propositions.

Gwenhaël SAMPER complète en indiquant que, pour les points restant en suspens, l'hypothèse actuellement envisagée serait de procéder, en cas d'accord unanime des acteurs concernés, par voie de consultation écrite. Elle souligne en effet la difficulté de réunir dans des délais aussi courts un Comité de Direction ou une Assemblée Générale durant la période estivale.

○ Règlement sportif de la LFH.

Romane FRECON-DEMOUGE explique que les modifications proposées au règlement sportif portent principalement sur des mesures d'harmonisation, notamment concernant les modalités de contact entre les clubs et les arbitres. Elle précise également qu'une péréquation relative aux OTM neutres en D1F ainsi qu'aux délégués en D1F et D2F sera mise en place à compter de la saison prochaine, alors que ce mécanisme ne concernait jusqu'à présent que les arbitres. Elle indique par ailleurs que le Comité de direction a approuvé à la majorité l'ensemble des propositions présentées.

Clément ALCACER s'interroge sur la mise en place d'une feuille de match électronique à 16 joueuses, sujet évoqué depuis plusieurs années par les entraîneurs. Il reconnaît que le sujet n'a peut-être pas toujours été abordé de la bonne manière, mais souligne qu'une mise en œuvre progressive, éventuellement dans un premier temps uniquement en LBE, pourrait être envisagée. Il précise que, parmi les entraîneurs des deux divisions, un seul s'est déclaré défavorable à cette évolution. Il souhaiterait ainsi que cette proposition puisse être soumise rapidement au vote avec une volonté d'application dès la saison prochaine.

Romane FRECON-DEMOUGE répond que la COC et la DTN ont bien été informées de cette demande et ont pris connaissance des résultats du sondage réalisé auprès des entraîneurs, lequel fait effectivement apparaître une large majorité favorable au passage à une FDME à 16 joueuses. Elle précise qu'il n'existe pas de position de principe défavorable à cette évolution, mais que les acteurs souhaitent pouvoir échanger davantage sur le sujet et coconstruire les modalités de mise en œuvre compte tenu des nombreux sujets connexes que cette réforme implique.

Gwenhaël SAMPER complète en rappelant que le processus réglementaire nécessite non seulement une inscription dans le règlement sportif LFH, mais également une modification du règlement JIPES. Elle souligne ainsi que cette évolution implique institutionnellement un circuit réglementaire complet avec présentation de vœux réglementaires, validation par le Bureau Directeur puis adoption par le Conseil d'Administration fédéral. Elle reconnaît que cette procédure peut paraître lourde, mais rappelle qu'elle est imposée par les textes en vigueur.

Philippe BANA remercie Clément ALCACER pour avoir remis ce sujet au centre des échanges. Il indique que, si cette évolution correspond à une volonté largement partagée, tout sera fait pour tenter d'accélérer le calendrier. Il profite également de cette intervention pour rappeler que cette réflexion s'inscrit dans le contexte plus large de la nouvelle feuille de match électronique et de l'importance de maîtriser ces nouveaux outils afin d'enrichir progressivement les usages internes.

Gérard GUILLON alerte ensuite sur les importantes difficultés rencontrées actuellement avec le service comptabilité de la Fédération. Il indique notamment être toujours dans l'attente de quinze factures manquantes. S'il se dit favorable aux évolutions concernant les systèmes de péréquation, il estime nécessaire de résoudre en priorité les problématiques existantes. Il regrette l'absence de réponse du service comptabilité malgré de nombreuses relances, évoque des prélèvements effectués sans facturation correspondante et rappelle avoir déjà signalé ces difficultés lors de l'Assemblée Générale précédente. Selon lui, ce manque de lisibilité sur les sommes dues ou à percevoir fausse également les données financières transmises à la CNCG.

Philippe BANA remercie Gérard GUILLON pour cette alerte et l'invite à continuer de faire remonter ce type de dysfonctionnements. Il indique que ce sujet sera regardé très rapidement.

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés approuvent¹ (96,88% POUR - 3,12% CONTRE- 3 ABSTENTIONS) les propositions de modifications du règlement sportif de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

- **Règlement médical de la LFH.**

Romane FRECON-DEMOUGE indique que les propositions de modifications réglementaires du règlement médical LFH sont peu nombreuses. La première concerne l'ajout d'un article formalisant une pratique déjà instaurée : lorsqu'une joueuse quitte un club de LFH en cours de saison pour rejoindre un autre club de LFH, le médecin du club accueillant doit contresigner son CMS afin qu'il demeure valable. La seconde proposition vise à recommander aux clubs de disposer d'un contact psychologue identifié au sein de leur structure. Elle informe que le comité de direction a approuvé à la majorité ces modifications réglementaires.

Thierry WEIZMANN estime qu'une recommandation n'a pas réellement de portée et considère qu'il est délicat de voter un simple conseil. Il rappelle qu'un suivi psychologique relève d'une démarche très personnelle et qu'il lui paraît inadapté d'imaginer un psychologue imposé à l'ensemble des joueuses d'un club.

Thibaut DAGORNE répond qu'il pourrait être pertinent de constituer, à l'échelle de la FFHandball, un réseau ou une plateforme ouverte aux joueuses, entraîneurs, collaborateurs et dirigeants afin de faciliter la mise en relation avec des psychologues adaptés aux besoins de chacun.

Philippe BANA estime qu'offrir un réseau de professionnels accessible aux clubs semble cohérent, les clubs pouvant ensuite y recourir librement selon leurs besoins.

Gérard JUIN partage cette analyse et souligne l'importance d'identifier des professionnels référents dans différents secteurs. Il précise qu'il n'a jamais été question d'imposer médicalement un psychologue à un sportif, mais plutôt de permettre aux clubs de disposer rapidement de contacts adaptés en cas de besoin. Il rappelle notamment la situation vécue cette saison à Plan-de-Cuques, où il avait été nécessaire de rechercher dans l'urgence un psychologue.

¹ Dans le respect du mandat donné par l'Assemblée Générale de la FFHandball de juin 2022.

La recommandation vise donc avant tout à répondre aux besoins opérationnels des clubs et à structurer un réseau mobilisable rapidement en local.

Philippe BANA acquiesce sur l'intérêt de constituer un réseau de psychologues pour les clubs de LFH. Il ajoute qu'il demandera également aux services fédéraux la mise en place d'une hotline concernant les problématiques de péréquation remontées précédemment, estimant anormal que ces difficultés persistent.

Luc SARRAMEGNA évoque, de son côté, certaines difficultés rencontrées avec les prélèvements financiers de la FFHandball, notamment des factures ne correspondant pas aux montants prélevés ainsi qu'un manque de réponses aux demandes formulées. Concernant le sujet des psychologues, il précise que son club dispose déjà d'un accompagnement, le médecin ayant mis des joueuses en relation avec des professionnels. Il estime toutefois nécessaire de distinguer les situations de crise exceptionnelles, comme celle vécue à Plan-de-Cuques, des problématiques plus habituelles de suivi psychologique. Il s'interroge sur l'existence éventuelle de dispositifs spécifiques déjà prévus pour ces situations d'urgence.

Sophie PALISSE rappelle que le cahier des charges des CFCP prévoit déjà l'obligation de mettre un psychologue à disposition. Elle distingue également les besoins du quotidien des situations de crise extrême telles que celle rencontrée à Plan-de-Cuques. Selon elle, ces situations nécessitent des numéros dédiés et des dispositifs spécifiques relevant du rôle de la FFHandball, éventuellement en partenariat avec un organisme spécialisé, afin de mobiliser rapidement une cellule de crise capable d'assurer un accompagnement collectif et individuel.

Jacques VALENTE revient sur l'expérience vécue par son club lors de cette crise. Il explique qu'au moment de constituer une cellule de crise, les dispositifs locaux sollicités n'étaient pas adaptés à cette situation particulière. Il remercie Nodjalem MYARO ainsi que la LFH pour leur mobilisation afin de trouver rapidement des psychologues. Il précise toutefois qu'il a fallu quatre à cinq jours pour identifier des professionnels disponibles, un délai particulièrement long dans un tel contexte. Les médecins du club ont finalement trouvé des interlocuteurs adaptés, avec lesquels le club a choisi de poursuivre le travail afin qu'ils puissent ensuite orienter les joueuses vers d'autres professionnels si nécessaire. Il insiste enfin sur l'importance, pour les clubs, de disposer d'un référent clairement identifié afin de pouvoir répondre rapidement aux problématiques pouvant concerner les joueuses, les staffs ou les dirigeants.

Thibaut DAGORNE conclut en soulignant que l'enjeu concerne plus largement l'accompagnement de l'ensemble des collaborateurs des clubs, y compris les salariés, dirigeants et éventuellement certaines personnes non licenciées.

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés approuvent à la majorité (96,55% POUR - 3,45% CONTRE- 6 ABSTENTIONS) les propositions de modifications du règlement médical de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

- **Règlement marketing et communication D1F y compris les annexes (sauf l'annexe 5) de la LFH.**

Romane FRECON-DEMOUGE explique à nouveau que le vote porte uniquement sur les modifications réglementaires ayant fait l'objet d'un consensus préalable. Elle précise que de nombreuses demandes formulées par les clubs lors des groupes de travail ont été intégrées dans les règlements. Ces évolutions concernent notamment les photos, les stickers ou encore différents ajouts destinés à faciliter le fonctionnement quotidien des clubs. Elle souligne

également qu'un important travail de forme a été réalisé afin de rendre le règlement plus clair et plus lisible pour l'ensemble des acteurs, avec notamment une réorganisation des articles et une harmonisation rédactionnelle. Elle précise enfin que l'annexe 5 ne fait pas partie du présent vote. Elle informe que le comité de direction a approuvé à la majorité ces propositions de modifications réglementaires.

Antony TAHAR rappelle que ce règlement a avant tout pour objectif de garantir la bonne mise en œuvre des prestations commercialisées auprès des partenaires de la LFH. Il explique qu'une chaîne de commercialisation implique de nombreux acteurs et que si, à un moment donné, une prestation est mal réalisée, cela peut entraîner une dégradation globale du produit proposé aux partenaires. Il estime toutefois qu'une réflexion doit être menée sur l'approche actuelle. Selon lui, le système repose aujourd'hui principalement sur des mécanismes de contrainte et de sanction, alors qu'il serait nécessaire de développer davantage une logique d'innovation, de mise en conformité accompagnée et de gratification pour construire l'avenir de la LFH. Il indique qu'un certain nombre de clubs ont le sentiment que la LFH suit une mauvaise trajectoire depuis plusieurs années, d'autant plus dans un contexte économique désormais beaucoup plus tendu. Il considère qu'il serait pertinent de rediscuter plus globalement de l'approche marketing de la LFH et de réfléchir à la manière dont la FFHandball pourrait investir davantage dans cette chaîne de commercialisation afin de générer ensuite des retombées économiques multipliées. À titre d'exemple, il cite l'arrivée de la MGEN comme partenaire. Il explique que les clubs ont particulièrement apprécié la démarche mise en place, non seulement en raison du mécanisme de redistribution financière, mais surtout parce qu'un véritable travail collectif avait été mené en amont. Les clubs avaient ainsi pu échanger ensemble sur la manière d'aborder le partenariat, les prestations à proposer et les activations marketing à mettre en œuvre. Selon lui, la satisfaction exprimée par les clubs ne résulte donc pas uniquement de la redistribution financière, qui n'est qu'une conséquence du dispositif, mais surtout de la dynamique collective qui avait été créée autour du projet.

Il conclut en soulignant qu'il lui paraît essentiel de faire évoluer l'approche marketing de la LFH afin de passer progressivement d'un système principalement fondé sur la sanction et la contrainte à une logique davantage axée sur la mise en conformité et la valorisation des clubs.

Philippe BANA rappelle que la gestion du règlement marketing relève avant tout des clubs eux-mêmes. Il souligne que ce sont les clubs qui ont voté les règles marketing, défini les sanctions et décidé de leur application ou non. Selon lui, la difficulté actuelle réside principalement dans la capacité collective à s'accorder sur l'application de ces sanctions. Il observe ainsi que les clubs ayant réalisé les efforts nécessaires pour se conformer au règlement souhaitent logiquement que les sanctions soient appliquées aux clubs ne respectant pas les obligations, tandis que ceux qui n'ont pas engagé ces efforts sont davantage opposés à leur mise en œuvre. Il insiste sur le fait que la gestion des sanctions demeure entre les mains des acteurs de la LFH.

Philippe BANA rappelle également que chaque partenaire, à l'image de la MGEN, dispose d'un périmètre de droits clairement défini, comme cela existe dans toute ligue, club ou fédération. Dès lors qu'un partenaire finance un dispositif, il est normal qu'il bénéficie des prestations et des droits prévus dans le contrat. Il souligne par ailleurs que le groupe de travail marketing fonctionne et que les échanges démontrent surtout une situation parfois difficile à vivre entre clubs lorsqu'il faut aborder des sujets sensibles tels que les sanctions ou encore le tracé unique. Il interroge alors les clubs sur leurs attentes vis-à-vis de la FFHandball. Il rappelle qu'en droit, la FFHandball n'a pas vocation à arbitrer directement ces situations, sauf si les clubs souhaitent explicitement lui donner ce mandat. Selon lui, si une demande claire était formulée, l'arbitrage pourrait être rendu rapidement. Il ajoute que l'objectif initial était de faire évoluer progressivement le cahier des charges marketing, mais estime qu'un plafond semble aujourd'hui être atteint entre les clubs

souhaitant réellement faire fonctionner le système et ceux qui ne respectent pas pleinement les règles établies. Il pose alors la question de savoir s'il faut maintenir ou non des sanctions dans ce cadre.

Concernant la redistribution financière, Philippe BANA rappelle enfin que la confiance accordée aux clubs a été particulièrement importante, les modalités de redistribution ayant été construites à partir des demandes et décisions formulées par les clubs eux-mêmes.

Antony TAHAR complète ses propos en indiquant que la question du marketing ne peut pas être réduite aux seules sanctions réglementaires, au risque de passer à côté du sujet principal. Il reconnaît que, d'un point de vue réglementaire, le marketing relève bien des instances de la LFH, mais souligne que la commercialisation du produit LFH est aujourd'hui assurée par une force de vente qui ne dépend pas directement de la Ligue. Selon lui, il est donc indispensable d'intégrer davantage les acteurs de la LFH dans la réflexion globale. Il estime qu'une réflexion de fond doit être menée sur la manière dont le produit LFH est commercialisé depuis plusieurs années : comment sont articulés les rôles entre ceux qui négocient les partenariats, ceux qui commercialisent le produit et ceux qui assurent ensuite la mise en œuvre opérationnelle auprès des clubs. Enfin, il s'interroge sur les raisons pour lesquelles les partenariats et les revenus commerciaux semblent davantage progresser du côté de la FFHandball que de la LFH. Selon lui, il est nécessaire de s'interroger davantage sur les causes profondes de cette situation plutôt que de se limiter à traiter uniquement ses conséquences réglementaires.

Philippe BANA ajoute qu'il est particulièrement difficile de commercialiser un produit qui manque d'uniformité et dont la qualité dépend parfois de la seule bonne volonté des clubs. Il réitère néanmoins sa proposition : si les clubs souhaitent confier à la FFHandball un rôle d'arbitrage sur ces sujets, il est prêt à l'assumer à condition qu'un mandat clair soit donné en ce sens.

Aurélien DURAFFOURG estime pour sa part qu'il est important de continuer à laisser aux clubs la possibilité de faire remonter les problématiques concrètes rencontrées au quotidien. Il reconnaît toutefois que le système dérogatoire mis en place depuis plusieurs années a créé certaines incohérences et pénalise parfois les clubs les plus vertueux.

Il rappelle également que plusieurs retours avaient indiqué que le désengagement partiel de Lidl était notamment lié à des difficultés de mise en œuvre des contreparties dans certains clubs. Selon lui, la prochaine étape doit consister à identifier collectivement ce qui est facilement réalisable dans les clubs, ce qui demeure compliqué et ce qui est tout simplement impossible à mettre en œuvre. Il plaide ainsi pour un travail collaboratif mené en amont avec SPORTFIVE et les clubs, plutôt que des ajustements réalisés uniquement dans une logique de réaction.

Sophie PALISSE souligne que certains clubs ont refusé de s'engager sur certains secteurs commerciaux parce que ceux-ci étaient déjà occupés localement par leurs propres partenaires et financeurs. Elle souhaite ainsi recontextualiser les débats et rappeler que les clubs ne refusent pas systématiquement les dispositifs « par principe ». Elle estime par exemple que, dans le cadre du partenariat Lidl, si un mécanisme de redistribution avait permis de compenser les éventuels conflits avec des partenaires locaux concurrents, la question se serait posée différemment. Elle rappelle enfin que les réalités économiques et partenariales varient fortement d'un territoire à l'autre.

Philippe BANA précise alors qu'il a personnellement conduit les négociations avec Lidl. Il rappelle que, sur les quatre millions d'euros investis par Lidl dans le handball, un million d'euros avait été spécifiquement demandé pour les clubs amateurs et professionnels, somme effectivement reversée chaque année. Il estime toutefois que ce dispositif s'est fragilisé au fil du temps et

souligne que le sujet représente un travail quotidien avec les services marketing. Selon lui, il est indispensable de disposer d'une politique cohérente. Il indique également être favorable à des adaptations construites en amont avec les acteurs marketing si cela est nécessaire. Il met cependant en garde sur le fait que moins la LFH commercialise de secteurs d'activité, moins les revenus générés seront importants. Il estime enfin qu'un travail de fond doit être mené sur la question des exclusivités commerciales.

Aurélien DURAFFOURG considère qu'il est difficile d'imaginer une règle unique concernant les mécanismes de redistribution. Selon lui, chaque arrivée de partenaire nécessite une réflexion spécifique et pourra justifier des dispositifs de redistribution différents selon les situations.

Clément ALCACER rappelle que les joueuses et les entraîneurs sont également concernés par ces enjeux marketing puisqu'ils participent directement à la valorisation du produit LFH, même s'ils restent des acteurs à court terme. Il insiste donc sur l'importance du travail collaboratif autour de ces sujets, tout en conservant l'exigence de compétitivité sportive. Il estime que la FFHandball a déjà réalisé un important travail structurant sur le plan sportif, notamment avec le cahier des charges et les dispositifs CFCP, et considère qu'un accompagnement similaire devrait désormais être développé sur le volet marketing. Selon lui, les exigences du cahier des charges sont parfois trop élevées au regard des réalités très différentes vécues par les clubs. Il ajoute enfin que la LFH doit davantage s'événementialiser à travers ses propres événements afin de créer de nouvelles ressources pouvant ensuite être redistribuées aux clubs.

Philippe BANA partage cette analyse et se dit favorable à un meilleur accompagnement marketing des clubs par la LFH, y compris avec l'appui éventuel de personnalités extérieures. Il souligne également l'importance de développer des événements à forte valeur ajoutée, notamment lors des phases finales organisées au sein des clubs.

Mathieu MARCHAND précise que les clubs n'attendent pas nécessairement un accompagnement marketing supplémentaire, mais davantage une écoute réelle et une prise en compte concrète de leurs propositions et arguments. Il explique que les clubs formulent régulièrement des idées, des hypothèses ou des axes de développement, mais qu'ils ont souvent le sentiment qu'il y a peu de suivi derrière ces échanges. Il cite notamment plusieurs situations où des propositions formulées par les clubs ont été refusées, parfois pour des raisons réglementaires, sans qu'un véritable échange de fond ne soit engagé. Il évoque par exemple les discussions autour de la billetterie ou encore de la médiatisation avec HandballTV. Il souligne également qu'en dehors du partenariat MGEN, les clubs ne bénéficient d'aucune redistribution. Il rappelle que les clubs engagent pourtant des coûts importants, notamment pour les places ou l'accueil des partenaires, alors même que certains partenaires ne se déplacent pas toujours sur les événements.

Mathieu MARCHAND tient néanmoins à souligner la qualité du travail réalisé au quotidien par les services de la LFH, notamment par Gaëlle GUESDON et Romane FRECON-DEMOUGE, qu'il estime à l'écoute et réactives. Il indique cependant que les clubs ont besoin d'obtenir davantage de retours et de positions sur le plan politique. Il conclut en rappelant que les clubs disposent d'experts compétents en interne et souhaitent avant tout que leurs contributions soient réellement entendues. Selon lui, un sentiment général de frustration s'est progressivement installé.

Luc SARRAMEGNA évoque ensuite la complexité de certains secteurs économiques où la LFH et les clubs cherchent parfois à commercialiser des produits similaires, créant ainsi des situations de concurrence interne. Il rappelle également que l'exclusivité commerciale a aujourd'hui un coût important. Il cite l'exemple des stickers Lidl, difficiles à mettre en œuvre localement dans

certaines contextes commerciaux. Selon lui, il devient nécessaire d'identifier des produits et activations différents pouvant être commercialisés plus facilement.

Philippe BANA estime que la LFH doit effectivement davantage valoriser ses propres événements, à l'image de ce qui a été réalisé cette saison lors de la Coupe de France avec une approche plus orientée spectacle et événementiel. Concernant la redistribution MGEN, il rappelle que les propositions formulées par les clubs ont été suivies et appliquées. Il précise enfin que les mécanismes de redistribution continueront d'être décidés collectivement par les clubs eux-mêmes et souligne qu'il ne sera pas possible de commercialiser indéfiniment les mêmes espaces ou surfaces publicitaires en dehors d'une logique événementielle.

Antony TAHAR ajoute que l'UCPH avait déjà identifié, il y a deux ans, plusieurs secteurs sensibles pour les clubs, notamment celui des mutuelles. Pourtant, deux ans plus tard, la MGEN est devenue partenaire après un important travail interne mené avec les clubs. Il considère toutefois que les arguments strictement comptables ne sont pas toujours audibles pour les acteurs de terrain. Selon lui, la FFHandball est convaincue, à juste titre, de réaliser un investissement important sur HandballTV et la LFH. Néanmoins, il estime qu'un sentiment d'incompréhension persiste du côté des clubs. Il plaide donc pour une approche plus innovante afin de rendre le produit LFH plus attractif et susciter davantage d'intérêt.

Guillaume MARQUES indique ne pas comprendre les réticences exprimées concernant les propositions de redistribution. Selon lui, les échanges sont trop souvent centrés sur les sanctions alors que le dispositif proposé visait justement à valoriser les clubs les plus vertueux. Il a été proposé notamment de dissocier certaines obligations, comme les LED et les places, afin de tenir compte des réalités différentes rencontrées par les clubs. Il souligne également que des clubs locomotives comme Brest ou Metz doivent eux aussi être valorisés dans ce type de dispositif. Il rappelle enfin que le partenariat concerné avait été vendu sur la base de quatorze clubs et s'interroge sur les conséquences du passage futur à douze clubs sur l'équilibre global du partenariat.

Cédric POUTHIER conclut en rappelant que l'objectif collectif reste de commercialiser un produit aussi homogène que possible malgré les disparités existantes entre les clubs, avec la prise de risque et les adaptations que cela implique. Il estime que les évolutions de formule sportive devront être expliquées de manière transparente aux partenaires et considère que cet exercice fait pleinement partie des responsabilités assumées par le service marketing.

Clément ALCACER souhaite également s'exprimer sur les vidéos Dartfish, qu'il juge parfois difficilement exploitables dans leur format actuel. Il s'interroge sur la possibilité de développer des financements pour des caméras automatiques afin d'améliorer la qualité des captations et des outils mis à disposition des clubs. Il évoque également l'hypothèse d'un investissement partagé qui pourrait être demandé aux clubs.

Sophie PALISSE souhaite revenir sur la gouvernance du groupe de travail marketing. Elle souligne que le groupe travaille de manière active mais qu'il ne dispose pas d'une fonction décisionnaire, ce qui conduit selon elle à des échanges qui durent sans toujours aboutir concrètement. Elle propose ainsi la mise en place d'un comité de pilotage stratégique composé notamment de présidents et de managers de clubs et du directeur du service marketing afin de travailler plus directement sur la stratégie marketing globale de la LFH. Selon elle, ce COPIL permettrait de définir une feuille de route claire et de prendre davantage de hauteur sur les enjeux stratégiques. Le groupe de travail marketing pourrait ensuite poursuivre ses travaux opérationnels en s'appuyant sur les orientations définies par ce comité stratégique.

Antony TAHAR rappelle que cette idée d'un comité de pilotage stratégique avait déjà été évoquée lors de la réunion de janvier et estime également qu'un tel outil manque aujourd'hui au fonctionnement de la LFH.

Guillaume MARQUES partage ce constat et explique que les membres des groupes de travail consacrent de nombreuses heures aux réflexions et aux projets sans toujours avoir de décideurs présents autour de la table. Il cite notamment l'exemple du projet concernant les hospitalités, finalisé par le groupe avant d'être finalement refusé. Selon lui, la présence de décideurs directement dans les groupes de travail permettrait de gagner du temps et d'éviter certaines frustrations.

Philippe BANA répond que les clubs sont libres de mettre en place ce type d'organisation s'ils le souhaitent. Il rappelle toutefois que les décisions issues des groupes de travail doivent ensuite être présentées en assemblée générale afin d'être débattues et votées collectivement. Selon lui, les clubs disposent déjà des outils institutionnels nécessaires et doivent pleinement s'en saisir.

Thibaut DAGORNE souligne de son côté que la commande politique relève avant tout des instances officielles, à savoir le comité de direction et l'assemblée générale. Selon lui, les groupes de travail ont ensuite vocation à mettre en œuvre les orientations décidées collectivement. Il estime donc que les discussions stratégiques doivent d'abord être nourries au sein du comité de direction ou de l'assemblée générale avant de redescendre vers les groupes de travail pour leur mise en application opérationnelle.

Gérard GUILLON regrette une superposition de commissions et de groupes qui, selon lui, ralentit les avancées et crée parfois de la confusion. Il estime qu'il devient nécessaire de simplifier le fonctionnement afin de pouvoir prendre des décisions plus rapidement, rappelant qu'il n'est pas possible de multiplier indéfiniment les réunions.

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés approuvent à la majorité (86,67% POUR - 13,33% CONTRE- 5 ABSTENTIONS) les propositions de modifications du règlement marketing et communication D1F y compris les annexes (sauf l'annexe 5) de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

- **Règlement marketing et communication D2F y compris les annexes (sauf l'annexe 5) de la LFH.**

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés approuvent à la majorité (83,87% POUR - 16,13% CONTRE - 4 ABSTENTION) les propositions de modifications du règlement marketing et communication D2F y compris les annexes (sauf l'annexe 5) de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

- **Annexe 5 du règlement marketing et communication D1F de la LFH.**

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés approuvent à la majorité (78,57% POUR - 21,43% CONTRE - 7 ABSTENTIONS) les propositions de modifications de l'annexe 5 du règlement marketing et communication D1F de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

- **Annexe 5 du règlement marketing et communication D2F de la LFH.**

Les membres du comité de direction présents et représentés approuvent à la majorité (75,00% POUR – 25,00%CONTRE- 7 ABSTENTIONS) les propositions de modifications de l'annexe 5 du règlement marketing et communication D2F de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

- **Règlement intérieur de la LFH.**

Romane FRECON-DEMOUGE indique qu'il n'y a eu qu'une proposition de modification du règlement intérieur concernant la date de l'olympiade et que le comité de direction l'a adoptée à la majorité.

Thibaut DAGORNE indique que plusieurs modifications avaient été proposées lors du groupe de travail règlements. Il précise toutefois que certaines de ces propositions nécessitent, selon lui, une réflexion plus globale sur le règlement intérieur. L'objectif est donc, à ce stade, de ne soumettre au vote que les modifications dites « de librairie » ou de forme, afin de permettre par la suite un travail plus approfondi sur les évolutions de fond du règlement intérieur.

Gwenhaél SAMPER confirme que, conformément aux demandes exprimées par les partenaires, ce travail de réflexion pourra naturellement être mené collectivement dans les prochains mois.

Les membres du comité de direction présents et représentés approuvent à la majorité (96,77% POUR -3,23% CONTRE- 1 ABSTENTION) les propositions de modifications du règlement intérieur de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

5. Bilan saison 2025-2026

Antony TAHAR remercie les services pour les données figurant dans le dossier de préparation. Il souligne néanmoins que certaines informations manquent encore pour alimenter pleinement le dialogue social, notamment des éléments permettant de disposer d'une cartographie plus précise de la vitalité des clubs et du championnat. Concernant les affluences, il estime qu'il serait pertinent d'aller plus loin dans le référentiel des données collectées, en distinguant notamment les invitations des billets réellement vendus. Selon lui, il subsiste encore des interrogations sur l'harmonisation des remontées effectuées par les clubs et sur le fait que tous parlent bien des mêmes indicateurs. L'objectif serait ainsi de disposer de données plus fiables et davantage exploitables pour les analyses futures.

Thibaut DAGORNE souligne que les données présentées constituent un outil très utile, mais estime qu'il ne faut pas limiter l'analyse de l'emploi au seul effectif des joueuses. Selon lui, le tableau de bord doit permettre de refléter plus largement la réalité des structures des clubs en intégrant également les entraîneurs adjoints, les membres du staff présents sur le banc, ainsi que les personnels administratifs, communication ou encore les autres fonctions supports. Il indique également espérer que le cahier des charges puisse, à l'avenir, aller plus loin concernant l'encadrement technique, notamment en renforçant les obligations autour de la présence de plusieurs entraîneurs au sein des staffs. Il rappelle enfin que ces données sont indispensables pour nourrir efficacement le dialogue social. Sans vision globale et précise des réalités de l'emploi dans les clubs, il estime qu'il devient difficile d'avancer collectivement sans travailler « à l'aveugle ». Il regrette par ailleurs que les minima salariaux des entraîneurs ne figurent pas dans les éléments présentés, alors qu'il considère ce sujet comme un véritable enjeu pour l'avenir. Il

précise ainsi que son intervention se veut avant tout un appel à poursuivre et approfondir ce travail dans les prochaines saisons.

Philippe BANA indique qu'une réflexion globale est actuellement en cours autour du développement de HandballTV, dans un contexte plus large de négociations sur les droits TV réalisé de manière conjointe avec la LNH. Il souligne que le marché des droits télévisuels connaît actuellement une forte tension, notamment avec l'effondrement du marché du football, qui impacte l'ensemble des disciplines sportives. Il rappelle à ce titre que la LNH pourrait perdre jusqu'à quatre millions d'euros de droits TV. Dans ce contexte, il estime important de poursuivre le travail engagé avec beIN SPORTS tout en maintenant les investissements réalisés par la FFHandball dans la production audiovisuelle. Il rappelle ainsi que près de 500 000 euros sont consacrés à la production TV. L'objectif affiché reste de parvenir à une couverture intégrale de la D1F, avant d'envisager, dans un second temps, un développement similaire pour la D2F.

Aurélien DURAFFOURG souligne qu'il existe aujourd'hui une réelle tendance des clubs à accepter de participer à l'autoproduction des rencontres. Il estime toutefois qu'il n'y a que peu d'intérêt à engager des moyens financiers et des ressources humaines supplémentaires si cela ne s'accompagne pas d'un véritable retour en matière de diffusion et de visibilité. Il relève également que les tableaux présentés ne permettent pas réellement d'identifier les matchs diffusés à l'extérieur pour chacun des clubs. Selon lui, cette situation génère une forme de frustration chez les supporters, qui ne peuvent pas toujours suivre les rencontres disputées hors de leur territoire alors que leur club autoproduit. Il faut une volonté collective de diffuser plus de rencontres sinon les bons élèves n'ont aucun intérêt à engager de l'argent dans une période de contraction économique pour permettre à d'autres clubs de voir leur équipe sans qu'eux-mêmes autoproduisent.

Jean-Luc BOSSE rappelle alors que tous les clubs doivent pleinement jouer le jeu afin de permettre un développement cohérent du dispositif. Sinon il est impossible de vendre des abonnements HandballTV en local. Les supporters ne vont pas prendre un abonnement pour voir seulement leur équipe à domicile.

Philippe BANA réaffirme que l'objectif à court terme reste la diffusion de l'ensemble des matchs de D1F. À moyen terme, l'ambition serait ensuite d'étendre progressivement cette couverture à la D2F. Il précise ainsi que l'objectif fixé pour la saison 2026-2027 est que toutes les rencontres de D1F soient couvertes.

Sophie PALISSE estime toutefois que le volume actuel d'abonnés demeure insuffisant et considère qu'HandballTV ne constitue pas encore un véritable produit marketing attractif à ce stade.

Philippe BANA explique que la croissance de HandballTV est exponentielle avec 110 000 comptes dont 15 000 abonnés payant. L'idée serait peut-être d'équiper les clubs directement pour la production avec un coût estimé aujourd'hui à 300 000€.

Christian PONE explique qu'une caméra utilisée par la LNH est déjà installée dans leur gymnase et qu'il souhaiterait pouvoir également l'utiliser dans le cadre des rencontres de LFH. Il s'interroge ainsi sur la possibilité de trouver un compromis ou une mutualisation permettant d'optimiser cet équipement existant.

Gaëlle GUESDON indique que des discussions ont déjà été engagées avec la LNH afin d'étudier des possibilités de mutualisation des outils et des équipements. Elle précise que cette logique de coopération est bien l'objectif recherché, notamment dans des salles comme Besançon où

des installations existent déjà. Elle rappelle toutefois que cette mutualisation représente également un coût qu'il convient de prendre en compte.

Clément ALCACER intervient en indiquant que les trêves internationales constituent un véritable problème, cela se traduit en matière d'audience sur HandballTV, où leur impact se ressent fortement. Il ajoute également que la plateforme semble être l'une des dernières à autoriser encore l'utilisation simultanée de plusieurs utilisateurs sur un même compte, ce qui peut selon lui limiter le développement du modèle économique et des abonnements.

Mathieu MARCHAND indique être satisfait d'entendre que l'objectif est désormais d'assurer une diffusion intégrale des rencontres en 2026-2027. Il estime toutefois que cette évolution aurait pu être mise en place dès la saison prochaine. Il rappelle que les clubs avaient formulé des demandes dès les mois d'octobre et novembre, sans obtenir de réponse à ce moment-là. Il précise également que son club a mené une étude et lancé un appel d'offres concernant les solutions de captation et de production. Selon lui, les coûts identifiés auraient permis d'équiper l'ensemble des clubs de LFH, alors même que plusieurs entreprises avaient répondu en seulement un mois. À la lecture des graphiques présentés, il estime par ailleurs qu'ils donnent l'impression que tous les clubs participent de manière équivalente au dispositif, alors que ce n'est pas la réalité. Il considère enfin qu'il ne faudrait pas que les clubs qui militent activement pour la diffusion et la valorisation du handball féminin soient freinés ou sanctionnés, mais au contraire encouragés. Il cite notamment l'exemple de Brest, fortement investi dans le développement du handball féminin, et évoque un réel sentiment de frustration au regard des investissements consentis par certains clubs. Il rappelle également que les clubs mettent gratuitement à disposition les matchs qu'ils autoproduisent.

Philippe BANA réaffirme que HandballTV est un outil commun au service de l'ensemble du handball français. Il rappelle que la Ligue Féminine de Handball investit 330 000 € dans la diffusion du handball féminin professionnel. Il remercie les clubs pour leurs efforts et souligne qu'il convient désormais de travailler collectivement afin d'amener le produit à un niveau de qualité homogène. L'objectif n'est pas de sanctionner les clubs mais de les accompagner et de les équiper rapidement. Il confirme l'engagement de la LFH pour la saison 2026-2027 : l'ensemble des rencontres de D1F devra être diffusé. Il rappelle que « la LFH, c'est nous tous ensemble » et insiste sur la nécessité d'un travail collectif. Cette ambition impliquera un important travail interne ainsi que des discussions avec la LNH, notamment sur les questions liées au tracé unique, dans un contexte où la volonté est de proposer un produit harmonisé à l'échelle nationale.

Guillaume MARQUES estime que l'autoproduction peut être une solution viable grâce à une réelle volonté commune. Il rappelle toutefois que la question n'est pas uniquement de produire les matchs, mais également de définir la qualité du produit proposé. Il salue les efforts réalisés par Mérignac mais considère que, malgré la mise en place d'un tracé unique, le niveau de qualité actuel ne correspond pas encore aux standards marketing attendus pour la LFH. Selon lui, un véritable produit audiovisuel de qualité est indispensable. Sans harmonisation, seules les communautés de supporters des clubs regarderont les rencontres et le développement de l'audience restera limité.

Philippe BANA partage cette analyse et précise que l'objectif est de construire un produit HandballTV standardisé, garantissant un niveau minimum de qualité répondant aux attentes des clubs, des supporters et des partenaires.

Laurent MARRONNEAUD explique que son club s'appuie cette saison sur une école de journalisme ainsi qu'une association locale qui apporte son aide bénévolement. Pour la saison prochaine, une école d'audiovisuel devrait être mobilisée. Il souligne néanmoins les difficultés rencontrées par

certaines clubs qui doivent trouver seuls des solutions adaptées à leurs moyens et à leurs infrastructures. Il rappelle que tous les clubs ne disposent pas des ressources de Brest et appelle à la mise en place d'une solution commune.

Gaëlle GUESDON précise que, pour la saison 2026-2027, le dispositif actuel sera maintenu avec deux productions LFH par journée : une rencontre diffusée exclusivement sur HandballTV et une rencontre diffusée simultanément sur HandballTV et beIN SPORTS, produite par le même prestataire. Elle indique également que des échanges ont déjà été engagés avec plusieurs sociétés de production afin d'identifier, pour les saisons suivantes, une solution commune de diffusion, à l'image de ce qui est pratiqué par la LNH.

En conclusion, Philippe BANA réaffirme que la solution idéale repose sur un dispositif unique porté par HandballTV. Il estime qu'un modèle commun permettra à l'ensemble des acteurs de travailler dans la même direction. Plusieurs offres sont actuellement à l'étude. En septembre 2026, l'ambition est de proposer une diffusion harmonisée et valorisante de l'ensemble de la Ligue Butagaz Énergie.

6. Informations institutionnelles fédérales (dont budget LFH)

○ Budget LFH 2025

Romane FRECON-DEMOUGE excuse l'absence de Sabine DUREISSEIX et Bastien LAMON, qui ne pouvaient être présents pour la présentation du budget LFH 2025. Elle rappelle que l'ensemble des documents a été transmis en amont dans le dossier de préparation et que le budget a déjà été présenté au Comité de direction. À la suite des demandes formulées lors de cette instance, un niveau de détail supplémentaire a été intégré, notamment concernant les ressources humaines directes et indirectes mobilisées pour la LFH.

Gérard GUILLON souligne que le résultat prévisionnel fait apparaître une perte de 313 000€, tout en rappelant que celle-ci reste inférieure à celle constatée lors de la saison précédente.

Philippe BANA réagit en indiquant que le nombre de salariés mobilisés pour la LFH suscite régulièrement des interrogations. Il rappelle que de nombreux collaborateurs travaillent directement ou indirectement pour la Ligue Féminine. À titre de comparaison, il précise que la masse salariale de la LNH atteint environ 1,6 million d'euros, soit près de 120 % de plus que celle consacrée à la LFH, alors même que les missions ne sont pas proportionnellement beaucoup plus nombreuses. Il tient à défendre le travail des salariés qui constituent, selon lui, le cœur du fonctionnement de la LFH, ainsi que celui des collaborateurs qui interviennent en appui et dont les missions sont indispensables. Il ajoute qu'au sein de la LNH, une part importante des effectifs est directement liée à l'exploitation des droits audiovisuels.

Luc SARRAMEGNA remercie les services pour le niveau de détail apporté au document budgétaire. Il s'interroge toutefois sur le coût consacré aux community managers, estimant qu'un apprenti au sein de son club réalise un travail de qualité comparable. Il considère qu'une réflexion pourrait être menée sur ce sujet. Il questionne également la part du temps imputée à la DTN, indiquant ne pas comprendre certains éléments présentés et estimant notamment que les missions de détection des joueuses pour les équipes de France ne relèvent pas directement des activités de la LFH.

Gaëlle GUESDON précise que les missions de communication digitale sont assurées par deux community managers professionnels et qu'elles nécessitent des compétences spécifiques qui ne peuvent être remplacées intégralement par des profils en alternance.

Philippe BANA apporte des précisions concernant la contribution de la DTN. Il explique que celle-ci recouvre notamment les missions régaliennes et administratives liées aux Centres de Formation des Clubs Professionnels (CFCP), la participation aux différentes instances et groupes de travail, ainsi que le contrôle des qualifications et des autorisations d'entraîner.

Gwenhaël SAMPER souhaite également apporter un éclairage sur le temps consacré aux missions juridiques en lien avec la LFH. Elle rappelle que la gestion des transferts internationaux, des mutations, des qualifications de licences et l'accompagnement des clubs représentent une charge de travail importante et des procédures souvent complexes. Afin de simplifier ces démarches et de faciliter le travail de l'ensemble des acteurs, un guide dédié aux transferts internationaux a été élaboré. Celui-ci sera prochainement transmis à l'ensemble des clubs afin de gagner en efficacité et en fluidité dans le traitement des dossiers.

Thibaut DAGORNE estime que la présentation pourrait être enrichie par des indicateurs permettant de mieux mesurer l'activité réalisée au bénéfice des clubs. Selon lui, le nombre d'actions menées par les différents services apporterait davantage de lisibilité sur le travail effectué au quotidien.

Sophie PALISSE remercie les services juridiques et de contrôle de gestion, en particulier Florence, Gwenhaël et Valentin, pour la qualité de leur accompagnement. Elle considère que le service rendu aux clubs dans ces domaines est optimal et qu'il n'y a aucune remarque particulière à formuler.

Elle souligne toutefois des difficultés concernant la Commission Médicale. Elle estime que les délais de traitement sont parfois trop longs et que les réponses tardent à parvenir aux clubs. Cette situation oblige régulièrement les clubs à relancer les services concernés à plusieurs reprises, ce qui génère une perte de temps pour l'ensemble des parties prenantes.

Philippe BANA remercie Sophie PALISSE pour ces remarques qu'il partage en grande partie. Il reconnaît que le fonctionnement du secteur médical peut parfois manquer de réactivité et indique qu'un travail est actuellement mené sur ce sujet dans le cadre de la politique de ressources humaines. Il rappelle que les effectifs de la Maison du Handball sont passés d'environ 60 à près de 100 salariés en quelques années, ce qui a engendré certaines difficultés liées à cette croissance rapide. Il indique qu'une vérification sera effectuée afin de mieux comprendre les dysfonctionnements signalés et que des échanges internes seront engagés avec les services concernés.

Guillaume MARQUES attire également l'attention sur le fonctionnement du service comptable. Il évoque des difficultés récurrentes pour obtenir certains justificatifs, ainsi que des régularisations de péréquation qui restent en attente depuis plusieurs saisons. Il regrette également le manque de réponses apportées aux sollicitations des clubs. Il souligne que certains dossiers ne peuvent être finalisés auprès de la CNCG tant que les retours de la FFHandball ne sont pas obtenus, ce qui place les clubs dans une situation délicate.

Laurent FREOA indique qu'une nouvelle organisation du service financier sera mise en place à compter du mois de septembre. L'objectif est d'améliorer significativement la réactivité du service avec un délai de réponse cible compris entre deux et trois jours maximum. Cette organisation reposera notamment sur une adresse générique centralisée ainsi qu'un suivi

individualisé des demandes. Il invite par ailleurs les clubs à le contacter directement en cas de difficulté particulière.

Jean-Luc BOSSE fait part de son incompréhension concernant certaines situations dans lesquelles des prélèvements ont été effectués sans que les factures correspondantes n'aient été transmises aux clubs. Il rappelle que la CNCG exige la production de ces justificatifs et considère qu'il n'est pas normal que les clubs ne disposent pas des documents nécessaires.

Laurent FREOA précise que le mandat signé par les clubs autorise la réalisation des prélèvements. Toutefois, il rappelle que la procédure normale prévoit l'émission préalable d'une facture. Il indique donc qu'en théorie, un prélèvement ne devrait pas intervenir sans que cette étape ait été réalisée. Il confirme que le service procédera à une vérification afin d'identifier l'origine de ces situations et d'y apporter les corrections nécessaires.

Gérard GUILLON ajoute que l'absence de réponse est dramatique et que les prélèvements seront rejetés.

- Information paris sportifs

Florence BARO informe les clubs qu'ils seront prochainement sollicités afin de compléter un tableau recensant les personnes concernées par le dispositif de d'interdiction des paris sportifs. Cette démarche vise à permettre un croisement de fichiers afin de vérifier que les personnes soumises à une interdiction de parier respectent bien cette interdiction. Les clubs recevront les informations et les demandes de transmission des contacts dans les prochaines semaines. Florence BARO précise que cette procédure a déjà été mise en œuvre lors des saisons précédentes. Elle rappelle également que le périmètre des personnes concernées est large. Il ne se limite pas aux joueuses professionnelles mais inclut également les joueuses des Centres de Formation des Clubs Professionnels (CFCP), les autres joueuses licenciées, les dirigeants de clubs, les salariés, les bénévoles ainsi que l'ensemble des membres des staffs sportifs et administratifs.

Florence BARO insiste sur la nécessité pour les clubs de répondre rapidement à cette sollicitation. Les délais de traitement de l'Agence Nationale des Jeux (ANJ) étant relativement longs, il est essentiel que les informations soient transmises dans les meilleurs délais afin de permettre la réalisation des contrôles. L'objectif est de pouvoir disposer des résultats avant le début de la prochaine saison sportive.

Philippe BANA informe l'assemblée qu'un important travail a été mené ces dernières années en collaboration avec la LNH sur la question des interdictions de paris sportifs. Ce travail de contrôle et de vérification a permis d'identifier un nombre significatif de situations nécessitant une régularisation. Il souligne l'importance de poursuivre ces démarches afin de garantir la fiabilité des données et le respect de la réglementation applicable à l'ensemble des acteurs du handball professionnel.

7. Questions diverses

Aurélien DURAFFOURG indique que les clubs ont besoin d'une vision claire concernant la saison 2026-2027. Si le passage à un championnat à 12 équipes semble désormais acquis, de nombreuses interrogations subsistent sur la formule sportive : nombre de matchs, éventuelles phases finales, play-offs, événements de fin de saison ou encore organisation générale de la compétition.

Philippe BANA répond qu'il convient dans un premier temps de finaliser la construction de la formule sportive de la saison à venir, notamment en fonction de la situation de la D2F. Une fois ce travail réalisé, une réflexion collective sera engagée rapidement avec les clubs sur le format du championnat 2026-2027. Il précise que la volonté de la LFH est de travailler avec les clubs et autres acteurs afin de construire une formule permettant de générer davantage de recettes. Plusieurs pistes pourront être étudiées, notamment autour des play-offs, des play-downs ou encore des phases finales. L'objectif est également de proposer des rencontres à plus forte valeur sportive et médiatique à tous les niveaux du classement. Ce travail devra être mené en lien avec la COC et la DTN.

Philippe BANA insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un modèle à élaborer unilatéralement par les instances. La volonté est de construire collectivement avec les clubs un projet répondant à leurs attentes. Il évoque notamment l'intérêt de développer des phases finales permettant d'accroître les recettes des clubs, l'attractivité médiatique du championnat et la richesse sportive de la fin de saison. À ce stade, aucune formule n'est arrêtée et la réflexion reste entièrement ouverte.

Jean-Luc BOSSE fait observer que le passage à 12 équipes pénalise les clubs classés en bas de tableau. Selon lui, les équipes terminant aux 13e et 14e places n'auraient plus l'opportunité de recevoir des équipes comme Metz ou Brest en étant en D2F.

Philippe BANA rappelle que ce sujet a déjà été largement débattu. Il estime que la réflexion sur l'avenir de la LFH ne peut être guidée uniquement par la situation des clubs classés aux 13e et 14e places. L'objectif est précisément de construire une formule capable de générer des recettes et de l'intérêt sportif pour l'ensemble des clubs, qu'ils évoluent dans le haut, le milieu ou le bas du classement.

Aurélien DURAFFOURG souligne néanmoins son opposition et l'opposition générale à l'idée de play-downs et insiste sur la nécessité d'engager dès maintenant les travaux sur la formule sportive de 2026-2027. Il rappelle que cette échéance n'est plus qu'à quatorze mois et qu'il est important d'éviter de travailler une nouvelle fois dans l'urgence.

Luc SARRAMEGNA estime pour sa part que la formule actuelle de la Coupe de France est insatisfaisante et nécessite une réforme profonde.

Philippe BANA partage en partie ce constat. Il se dit favorable à une réflexion sur l'évolution des phases de poules dans le cadre du groupe de travail compétition. Il considère toutefois que la suite de la compétition (à partir des phases finales) contribue également à la valorisation du handball féminin.

Antony TAHAR souligne l'importance de prendre en considération les propositions déjà formulées par les clubs concernant à la fois la Coupe de France et la LFH travaillées entre les clubs, entraîneurs et joueuses. Il interroge également sur deux sujets. Le premier concerne les cahiers des charges des championnats D1F, D2F VAP et D2F actuellement gelés jusqu'à fin 2026. Ce n'est pas dicté par les règlements LFH mais par le règlement de contrôle de gestion des clubs. Il souhaite renouveler l'interrogation sur le moment où ce sujet sera évoqué collectivement afin d'éviter de le faire trop tardivement et anticiper des potentielles évolutions réglementaires. Il évoque enfin le sujet du mécénat de compétence et l'accompagnement proposé par Mazars et souhaite avoir des indications sur ce sujet.

Philippe BANA répond que l'accord financier conclu avec Mazars dispose actuellement d'un périmètre relativement limité. Dans un premier temps pour la saison 2025-2026, seuls quelques clubs pourront être accompagnés. L'UCPHF peut déjà communiquer plusieurs noms afin de

lancer les premiers audits mais il ne sera pas possible d'accompagner l'ensemble des clubs simultanément. Concernant le cahier des charges, Philippe BANA rappelle que le contexte économique actuel a conduit les instances à privilégier une forme de stabilité réglementaire mais que sont attendues des propositions concrètes. Il estime que la Ligue Butagaz Énergie présente aujourd'hui une situation relativement favorable tandis que la D2F demeure plus fragile. Il indique que les premiers éléments de la CNCG seront connus dans les trente prochains jours et permettront ensuite d'engager les réflexions nécessaires sur les évolutions du cahier des charges.

Guillaume MARQUES revient sur le débat relatif aux clubs classés en bas de tableau. Selon lui, la question ne doit pas être analysée uniquement sous un angle sportif mais également sous un angle marketing. Il considère que l'enjeu principal est de structurer l'ensemble des clubs au sein d'un produit commun et de développer une vision globale du championnat. Le cahier des charges doit servir à structurer les clubs et pas seulement être fixé sur le sportif.

Philippe BANA acquiesce aux propos et réaffirme que la réflexion doit être menée dans l'intérêt collectif de l'ensemble de la compétition. Il rappelle que les débats sur l'évolution du format du championnat ne peuvent se limiter à la situation des équipes classées aux 13^e et 14^e places, mais doivent prendre en compte l'équilibre général du produit sportif, économique et médiatique. Il précise qu'une formule visant à aller plus loin dans la réforme du championnat et à traiter plus largement les enjeux liés au bas de tableau a été proposée. Toutefois, cette proposition n'avait pas recueilli l'adhésion nécessaire pour être retenue. Il indique que ces réflexions pourront être réouvertes dans le cadre des futurs travaux menés avec les clubs.

Thierry WEIZMAN prend la parole en précisant qu'il s'exprime en son nom propre et non au nom de l'UCPHF. Fort de son ancienneté dans le handball féminin et à l'issue d'une saison qu'il juge particulièrement réussie pour son club, il souhaite partager plusieurs réflexions. Concernant l'évolution du championnat, il se déclare favorable au passage à 12 équipes et indique même qu'un championnat à 10 clubs pourrait être étudié. Selon lui, les joueuses internationales sont aujourd'hui fortement sollicitées. Entre le championnat, les Coupes d'Europe sous forme de poules et la Coupe de France, certaines disputent un nombre très important de rencontres sans véritable possibilité de rotation. Il estime que la réduction du nombre de matchs de championnat pourrait être compensée par une réflexion sur la Coupe de France ou par le retour d'une Coupe de la Ligue. Il considère également qu'un système comportant davantage de relégations pourrait contribuer à renforcer l'intensité sportive de la compétition.

Thierry WEIZMAN aborde ensuite la Coupe de France en disant que le système actuel de péréquation n'est pas équitable pour les clubs qui se déplacent. Ceux-ci supportent des frais de déplacement sans bénéficier de recettes de billetterie. Il propose qu'une réflexion soit menée sur un partage des recettes, à l'image de certains dispositifs existant dans le football professionnel. Concernant l'événement de la finale de Coupe de France, il considère que les clubs finalistes devraient bénéficier d'une part des recettes de billetterie, à l'image de ce qui peut être pratiqué lors du Final Four de l'EHF Champions League.

Laurent FREOA précise que la Fédération ne réalise aucun bénéfice sur l'organisation de la Coupe de France.

Thierry WEIZMAN évoque ensuite les difficultés rencontrées avec le site internet de la LFH et notamment les problèmes de livescoring. Selon lui, ces dysfonctionnements causent un réel préjudice aux clubs, certains partenaires l'interpellant régulièrement à ce sujet. Il attire également l'attention sur la gestion des places réservées aux partenaires institutionnels. Il constate un nombre important de « no-shows » alors même que les clubs engagent des dépenses

de réception et de restauration. À titre d'exemple, il évoque plusieurs situations où un nombre significatif de places VIP avaient été réservées mais finalement peu utilisées. Il considère qu'une responsabilisation des partenaires est nécessaire afin d'éviter que les clubs ne supportent seuls ces coûts. Il souligne également les difficultés liées à la programmation du dernier match de la saison lors du week-end de Pentecôte, période qu'il juge peu favorable au remplissage des salles.

Sur le plan sportif, Thierry WEIZMAN estime que le championnat risque de s'affaiblir. Il indique que neuf joueuses quitteront son effectif à l'intersaison, dont deux jeunes joueuses françaises qui rejoindront des clubs étrangers. Il constate que les clubs étrangers proposent désormais des rémunérations supérieures, y compris à de jeunes joueuses françaises, alors que des joueuses étrangères de niveau équivalent souhaitent rejoindre la France pour des salaires parfois inférieurs. Il se déclare favorable au dispositif JIPES mais estime que son application devient parfois difficile à concilier avec les réalités économiques des clubs.

Concernant la CNCG, il regrette la multiplication des contraintes administratives et financières. Il cite notamment le coût du commissaire aux comptes, les exigences comptables croissantes ainsi que certaines échéances qu'il juge inadaptées au calendrier réel des clubs. Il s'interroge également sur certaines demandes documentaires qui lui semblent redondantes. Il considère en outre que certaines exigences relatives aux attestations de subventions pourraient être simplifiées lorsqu'un engagement écrit des collectivités garantit déjà un niveau minimal de financement. De manière générale, Thierry WEIZMAN estime qu'il conviendrait de mieux distinguer les clubs qui respectent leurs obligations de ceux qui présentent des difficultés récurrentes, afin d'éviter d'imposer les mêmes contraintes à tous.

Il évoque notamment des courriers reçus concernant la présence d'un médecin référent ou encore la transmission de contrats déjà communiqués lors des exercices précédents.

Il souhaite également remercier Romane FRECON-DEMOUGE pour sa disponibilité et sa réactivité tout au long de la saison. En revanche, il estime que l'événementiel de la LFH demeure insuffisant. Il prend notamment l'exemple de la remise du titre de champion de France, qu'il juge trop sobre et insuffisamment valorisée. Il regrette l'absence d'éléments festifs et constate un écart important avec les dispositifs déployés par la LNH. Selon lui, la valorisation du produit manque encore d'ambition.

Il exprime également une certaine lassitude vis-à-vis de certains groupes de travail dont la durée est importante mais dont les résultats concrets lui paraissent limités. Il estime que les clubs doivent pouvoir récupérer du temps de travail pour leurs salariés.

S'adressant ensuite à ses homologues présidents, il regrette la faible participation des dirigeants lors de l'Assemblée Générale. Il considère qu'il s'agit pourtant du principal moment de rencontre physique de la saison et d'un temps privilégié pour échanger directement sur les enjeux de la discipline.

Enfin, il évoque les conséquences du stage supplémentaire de l'équipe de France féminine. Il indique que plusieurs joueuses n'ont pas pu bénéficier de l'intégralité de leurs congés payés et que, pour la première fois, son club a reçu des courriers d'avocats à ce sujet. Il souhaite qu'une solution soit trouvée avec Sébastien GARDILLOU afin de sécuriser ce point.

Il regrette également que les équipes réserves évoluant en Nationale 1 ne puissent accéder à la D2F, même lorsqu'elles réalisent une excellente saison. Selon lui, cette évolution pourrait favoriser le développement des jeunes joueuses françaises tout en réduisant l'écart de niveau entre la Nationale 1 et la D2F.

Enfin, il souhaite que la représentation des clubs professionnels soit renforcée dans la gouvernance fédérale et suggère que les principaux clubs Brest et Metz puissent être invités à participer aux Assemblées Générales fédérales, à l'image de certaines pratiques observées dans le football.

En réponse, Philippe BANA remercie Thierry WEIZMAN pour son témoignage et la diversité des sujets abordés. Il réaffirme la volonté de la LFH de poursuivre son évolution en concertation avec les clubs.

Concernant la CNCG, il rappelle que les contrôles réalisés ne le sont pas par principe mais résultent de nombreuses situations rencontrées par le passé. Il insiste notamment sur la nécessité de garantir une parfaite étanchéité entre les associations support et les sociétés sportives.

Sur la formation des joueuses françaises, Philippe BANA confirme qu'il s'agit d'un axe stratégique fort pour la LFH. Il estime que cette politique constitue également un argument important auprès des collectivités et des partenaires, même si elle représente un coût significatif pour les clubs. S'agissant de la question des congés des internationales, il indique que l'AJPH sera associée aux réflexions afin d'identifier les solutions juridiquement et socialement adaptées. Il remercie par ailleurs les partenaires sociaux pour leur rôle de régulation et se dit confiant dans la capacité des acteurs à trouver un équilibre satisfaisant.

Thibaut DAGORNE en profite pour rappeler que l'année 2026 marquera les cinq ans de la convention DIHANE. Il estime qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour le handball féminin et qu'une mobilisation collective sera nécessaire afin de valoriser les avancées réalisées.

Luc SARRAMEGNA évoque la possibilité de développer davantage les prêts de joueuses vers la D2F afin de favoriser la progression des jeunes joueuses françaises.

Pour conclure l'Assemblée Générale, Philippe BANA, sous couvert de Nodjialem MYARO, remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges. Il souligne l'honneur qu'il avait à être présent lors de cette Assemblée Générale ainsi qu'à la cérémonie des Trophées LFH organisée la veille. Il salue la dimension humaine, les émotions partagées et les valeurs portées lors de la cérémonie. Il estime que le handball féminin français peut être fier du chemin parcouru et remercie l'ensemble des acteurs pour son engagement quotidien. Il invite enfin chacun à rentrer prudemment et à prendre soin de lui, rappelant que le handball féminin a besoin de l'investissement de tous.

Philippe BANA clos la séance de l'Assemblée Générale de la LFH à 13H15.